

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**ARRONDISSEMENT DE CONDOM**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

-----0-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 29 septembre 2011**  
-----0-----

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Fourcès, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ETAIENT PRESENTS**: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MEZARD, Michel LABATUT, Jean-Yves GEISSER, Serge MARITAN, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUE, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

**ABSENTS EXCUSES** : Francis DUPOUY, Mario SPAGNOLI, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPENA , Pierre DULONG, Bernard LEBE, Nicolas MELIET, Christian DUFFAU, Maurice ADON, Huguette CARLES, Jean-Louis DUBUC, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE,

**ABSENTS** : Guy AUBERT, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ, Jean-Marie GILLOT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Jean-François ROUSSE,

**INVITE EXCUSEE** :

**ONT DONNE PROCURATION** :

**SECRETAIRE** : Wilfried LUSSAGNET.

**OBJET**: APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE (SIDEL) - Pour le compte des communes de Ligardes et Saint-Puy.

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 28 avril 2011:

- **demandant** le retrait de la Communauté de Communes de la Ténarèze du SIDEL en tant que représentant par substitution des communes de Ligardes et Saint-Puy ;
- **prenant acte** des conditions financières et patrimoniales de ces permutations qui se réaliseront conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT sans partage des biens meubles, immeubles et du solde de l'encours de la dette,
- **demandant** l'extension du périmètre d'intervention du SICTOM au territoire des communes de Ligardes et Saint-Puy.
- **l'autorisant** à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Monsieur le Président expose qu'il a été destinataire de la délibération du Conseil Syndical du SIDEL en date du 7 juillet 2011:

- **Acceptant** à l'unanimité le retrait du SIDEL de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour le compte des communes de Ligardes et Saint-Puy.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- **Prendre acte** de la notification de la délibération du Conseil Syndical du SIDEL en date du 7 JUILLET 2011 ;
- **D'approuver** la décision du Conseil Syndical d'accepter le retrait de la Communauté de Communes de la Ténarèze du SIDEL pour le compte des communes de Ligardes et Saint-Puy;
- **Prendre acte** des conditions financières et patrimoniales de ces permutations ( commune de La Romieu du SICTOM de Condom vers le SIDEL et communes de Ligardes et Saint-Puy du SIDEL vers le SICTOM de Condom) qui se réaliseront conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT sans partage des biens meubles, immeubles et du solde de l'encours de la dette.
- **L'autoriser** à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

**Le Conseil Communautaire,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Prend acte** de la notification de la délibération du Conseil Syndical du SIDEL en date du 7 JUILLET 2011 ;
- **Approuve** la décision du Conseil Syndical d'accepter le retrait de la Communauté de Communes de la Ténarèze du SIDEL pour le compte des communes de Ligardes et Saint-Puy;
- **Prend acte** des conditions financières et patrimoniales de ces permutations ( commune de La Romieu du SICTOM de Condom vers le SIDEL et communes de Ligardes et Saint-Puy du SIDEL vers le SICTOM de Condom) qui se réaliseront conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT sans partage des biens meubles, immeubles et du solde de l'encours de la dette.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2011.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE